



L'information en permanence sur [www.cunac.fr](http://www.cunac.fr)

# Bulletin trimestriel d'Informations Municipales

Avril & Mai & Juin 2010 & n° 44



### SOMMAIRE

- Conseils municipaux des 24 mars, 28 avril et 26 mai
- Informations diverses
- Un peu d'histoire
- Manifestations



### CONSEIL DU 24 MARS 2010

#### ➤ VOTE DES TAUX DES 3 TAXES LOCALES

Le Conseil adopte les propositions de la commission des finances, à savoir :

	Taxe d'habitation	Taxe foncier bâti	Taxe foncier non bâti
<b>Taux 2008</b>	8,86	16,36	75,97
<b>Taux 2009</b>	8,97	16,56	76,73
<b>Taux 2010</b>	9,08	16,77	77,69
<b>Variation 2010/2009</b>	+ 1,23%	+ 1,27%	+ 1,25%

#### ➤ BUDGET GÉNÉRAL 2009 : compte administratif et de gestion

Après avoir examiné dans le détail le compte administratif et constaté sa parfaite concordance avec le compte de gestion, le Conseil adopte ces deux comptes ainsi que l'affectation du résultat.

FONCTIONNEMENT		
DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT

542 892,63 €	814 955,55 € (dont 128 575,48 € de report 2008)	272 062,92 €
INVESTISSEMENT		
Dépenses	Recettes	Résultat
711 549,32 € (dont 198 437,83 € de report 2008)	701 452,48 €	-10 096,84 €

Le résultat du budget de fonctionnement, 272 062,92 €, est affecté de la manière suivante :

➔ pour 10 096,84 € à la couverture du déficit du budget d'investissement,

➔ pour 261 966,08 € en report d'excédent sur le budget primitif général 2010, à la section fonctionnement.

#### ➤ SERVICE ASSAINISSEMENT 2009 : compte administratif et compte de gestion

Après avoir examiné dans le détail le compte administratif et constaté sa parfaite concordance avec le compte de gestion, le Conseil adopte ces deux comptes ainsi que l'affectation du résultat.

EXPLOITATION		
DÉPENSES	Recettes	Résultat
74 843,08 €	273 508,77 € (dont 163 590,01 €)	198 665,69 € de report 2008)
INVESTISSEMENT		
DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
302 997,77 € (dont 46 340,97 € de report 2008)	113 762,82 €	-189 234,95 €

Le résultat de la section exploitation, 198 665,69 € est affecté de la manière suivante :

➔ pour 189 234,95 € à la couverture du déficit du budget d'investissement,

➔ pour 9 430,74 € au budget primitif général 2010 (le service assainissement étant transféré au 1<sup>er</sup> janvier 2010 à la C2A, la commune n'établit pas de budget primitif assainissement pour 2010).

### ➔ BUDGET PRIMITIF GÉNÉRAL 2010

Après examen détaillé, ce budget est voté. Il s'équilibre comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	1 139 970,09 €	1 139 970,09 € (dont 460 631,77 € de report 2009)
INVESTISSEMENT	613 075,95 € (dont 199 331,79 € de report 2009)	613 075,95 €

Principaux nouveaux programmes d'investissement :

➔ sanitaires publics Place de la Grèze,

➔ renouvellement équipement informatique de la Mairie,

➔ aménagements et équipements divers (locaux, signalisation, embellissement).

### ➔ BUDGET 2009 POUR L'ÎLOT DU JARDIN PUBLIC

Après avoir examiné dans le détail le compte administratif et constaté sa parfaite concordance avec le compte de gestion, le Conseil adopte ces deux comptes ainsi que l'affectation du résultat.

FONCTIONNEMENT		
Dépenses	Recettes	Résultat
1 806,18 €	1 040,00 €	-766,18 €
INVESTISSEMENT		
Dépenses	Recettes (dont emprunt et subventions)	Résultat
170 015,76 €	408 578,00 €	238 562,24 €

### ➔ BUDGET PRIMITIF 2010 POUR L'ÎLOT DU JARDIN PUBLIC

Après examen détaillé, ce budget est voté. Il s'équilibre comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	10 000,00 € (dont 766,18 € de report déficit 2009)	10 000,00 €
INVESTISSEMENT	264 912,24 €	264 912,24 € (dont 238 562,24 € de report excédent 2009)

### ➔ DÉCISION DU MAIRE : avenants au marché de l'Îlot du Jardin public

Monsieur le Maire expose au Conseil les différents avenants au marché de travaux, rendus nécessaires suite à modification de quelques aménagements intérieurs, accessibilité handicapés, évolution des réseaux, changement de revêtement des cheminements piétonniers, démolition des anciens sanitaires publics et aléas divers de chantier.

Monsieur le Maire précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2010 de la commune. Le montant global de ces avenants s'élève à + 21 105,19 € HT. Le Conseil prend acte de ces avenants.

### ➔ QUESTIONS DIVERSES

➔ **Point sur le PLU** : période de publicité : affichages faits, parution de la publicité légale dans *le Journal d'Ici* et *le Tarn Libre*. L'enquête publique aura lieu du 6 avril au 7 mai 2010.

### ➔ Point sur les travaux

- ✓ **Îlot du Jardin public** : avancement normal.
- ✓ **Pôle Santé-Bien-être, Route d'Albi** : le fossé a été busé, l'engazonnement sera fait dans les prochains jours.
- ✓ **Rond-point des Templiers** : la jachère fleurie va être semée.

## CONSEIL DU 28 AVRIL 2010

### ➔ SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Les quatre associations suivantes ayant transmis à la Mairie leur compte rendu d'activité et l'état de leurs comptes, le conseil donne un avis favorable à l'octroi des subventions habituelles :

- ➔ Association sportive du collège du Saut de Sabo : 214 €
- ➔ Foyer Laïque d'Education Permanente : 504 €
- ➔ L'Île aux Enfants : 220 €
- ➔ A.C.M.S. (Association des Contrôleurs de manifestations sportives) : 214 €

### ➔ MISE À JOUR DU PLAN DE FINANCEMENT DE L'ÎLOT DU JARDIN PUBLIC

Sont éligibles à une subvention du Conseil général : la partie aménagement du local pour le Foyer Laïque ainsi que les aménagements extérieurs pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite au local du Foyer et au bâtiment public de l'église. Afin de se conformer aux règles du Conseil général en matière d'octroi de subvention pour ce type de projet, Monsieur le Maire

propose au Conseil d'adopter le plan de financement suivant :

Montant global : 109 964,61 €TTC :

→ Autofinancement sur fonds propres communaux : 42 561,52 €

→ Emprunt : 40 000 €

→ Subvention Conseil général : 27 403,09 €

## ↻ COLLÈGE DU SAUT DE SABO

Une menace de diminution de 62 heures de la Dotation Globale Horaire (DGH) pèse sur le collège pour la prochaine rentrée.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil de la lettre de protestation qu'il va adresser à Monsieur l'Inspecteur d'Académie. De plus, le Conseil décide à l'unanimité de ses membres présents en séance de signer la motion rédigée par les parents d'élèves, personnels du collège, personnalités qualifiées et élus afin que cette motion soit jointe à la lettre de protestation.

## ↻ DÉNOMINATIONS : espace sport santé et ancien stade

Le Conseil décide d'attribuer les noms suivants :

→ Pour l'espace Sport Santé (situé à La Canaque) : « *Parc Jean-Louis PUEL* », en hommage au généreux donateur des terrains ;

→ Pour l'ancien stade : « *Parc Raymond RIEUNAUD* » en hommage à un ancien maire de Cunac.

## ↻ QUESTIONS DIVERSES

→ **Enquête publique PLU** : en cours jusqu'au 7 mai.

→ **Dépôt d'une demande de permis d'aménager** : pour le lotissement « *Petit Jean* » (Route de Villefranche) qui comportera 9 lots de 526 à 751 m<sup>2</sup>.

→ **Pompes Funèbres d'Albi** : courrier d'information reçu de la Mairie d'Albi. Prochaine transformation de la régie municipale des Pompes Funèbres d'Albi en SEM (Société d'Economie Mixte) qui gèrera à la fois le crématorium et le service des Pompes Funèbres. Albi nous propose d'intégrer cette SEM dans la continuité de la convention qui nous liait à la régie actuelle. Avis favorable du Conseil

→ **Lotissements** : Monsieur le Maire fait part au Conseil des divers problèmes rencontrés aux lotissements des Hauts de Puech-Mourié, des Deux Chênes et des Sittelles, au sujet desquels la Mairie ne peut pas intervenir dans l'immédiat.

## → Subvention exceptionnelle

Reversement au CAC (Comité d'Animation de Cunac) du montant des droits de place pour le marché de printemps du 25 avril, soit 132 €

## → Visite de l'Îlot du Jardin Public

Journée portes ouvertes programmée le 8 mai de 10 h à 12 h et de 14 h à 16 h.

## → Cimetière

Un premier procès-verbal de constat d'abandon de 12 concessions a été dressé le 12 avril 2010, avec affichage

règlementaire en différents lieux. La procédure de reprise éventuelle de ces concessions ne pourra avoir lieu que dans trois ans.

## → Logements sociaux

Le CCAS s'est réuni ce jour pour analyser les 3 demandes d'attribution des logements sociaux parvenues en Mairie. Les 3 dossiers répondent aux critères d'attribution exigés et la Mairie rencontrera donc ces trois familles pour les en informer.

## CONSEIL DU 26 MAI 2010

## ↻ DÉCISION DU MAIRE

**Marché de nettoyage de l'École et de la Salle de sports** : le marché qui existait avec l'entreprise DUBOSCLARD est arrêté et un nouveau marché a été signé le 15 avril 2010 avec l'entreprise ASTIC NETTOYAGE.

## ↻ ACHAT DE TERRAINS POUR OUVRAGES PUBLICS

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à faire dresser les actes d'achat des terrains sur lesquels sont implantées les stations de refoulement de la Route des Avalats et du Chemin de la Rivière soit :

### → Route des Avalats :

☞ 48 m<sup>2</sup> auprès d'un propriétaire,

☞ 83 m<sup>2</sup> auprès d'un second propriétaire.

### → Chemin de la Rivière :

☞ 33 m<sup>2</sup> auprès d'un propriétaire,

☞ 14 m<sup>2</sup> auprès d'un second propriétaire.

Le prix d'achat a été fixé à 5 €/m<sup>2</sup> soit un coût global de 890 € (hors frais d'actes).

## ↻ SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

Le Comité d'Animation de Cunac ayant fourni son bilan, le Conseil valide le versement d'une subvention annuelle de 2 000 €

## ↻ RECENSEMENT 2011 : désignation du coordonnateur municipal

Le recensement de la population se déroulera du 20 janvier au 19 février 2011. Trois enquêteurs seront chargés des opérations de recensement et un coordonnateur doit être désigné pour assurer l'encadrement de ces trois personnes, le suivi des opérations et les relations avec l'INSEE.

Le Conseil désigne Madame Sylvie PALAFFRE comme coordonnatrice.

## ↻ STATUTS DU SDET

Le Conseil adopte la version consolidée des statuts du SDET (Syndicat Départemental d'Électrification du Tarn) prenant en compte l'extension de ses compétences en matière de communication électronique.

## ↻ COMMISSION « PROXIMITÉ » DE LA C2A

Cette commission permanente traite, entre autres, des questions relatives à la voirie, l'éclairage public et la signalisation.

Le Conseil désigne Monsieur Jacques BEAUDA comme délégué titulaire et, Monsieur Alain GRIMAL comme suppléant.

## ➔ PLAN DE FINANCEMENT DE L'ÎLOT DU JARDIN PUBLIC

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'il est nécessaire de ventiler le financement des postes suivants en désignant leur part affectée aux logements sociaux et celle affectée aux bâtiments communaux.

Le Conseil valide ainsi la répartition :

Désignation	Logements sociaux	Bâtiments communaux
Bureau de contrôle SOCOTEC	75%	25%
Bureau d'études SOLS ET EAUX		100%
Mission SPS (Santé-Prévention-Sécurité)	75%	25%
Branchements électriques	60%	40%
Branchements eau potable		100%
Branchements Télécom		100%
Branchements eaux usées	100%	

## ➔ QUESTIONS DIVERSES

### ➔ Enquête publique PLU terminée

Attente des conclusions du commissaire enquêteur.

➔ **Journée d'action nationale du 27 mai 2010 pour la défense des collectivités locales** : la mairie sera fermée au public.

➔ **Projet RAM (Réseau d'Assistantes Maternelles)** : une première réunion a eu lieu le 12 mai à Saint-Juéry. Une phase de collecte de données démographiques est lancée auprès des communes.

➔ **Plannings d'utilisation des salles municipales** : une réunion des associations aura lieu le 1<sup>er</sup> juillet afin d'établir les plannings d'occupation des différentes salles.

### ➔ Distinction honorifique conférée à M. Christian SABATHIER

Par arrêté préfectoral du 30 mars 2010, M. Christian SABATHIER, ancien maire de Cunac de 1989 à 2001, s'est vu conférer la qualité de maire honoraire de la commune par Mme la Préfète Marcelle PIERROT. Pour marquer cet événement exceptionnel, une cérémonie officielle aura lieu le samedi 3 juillet 2010 à 11h 30 à la Salle de Spectacles de Cunac.

➔ **Inauguration du parcours Sport-Santé et de l'Aire de jeux** : programmée le 5 juin à 15 heures, rassemblement à la Mairie puis goûter à l'issue de l'inauguration.

➔ **Assemblée générale du CCO XV** : elle aura lieu le 11 juin à 20 heures à Cambon d'Albi.

➔ **Commission « déplacements doux » de la C2A** : elle s'est réunie à Dénat le 19 mai et a validé la création de 2 nouveaux sentiers de randonnée sur la commune de Dénat,

1 sur la commune de Terssac et 2 sur celle de Castelnaud-de-Lévis.

## INFORMATIONS DIVERSES

### ➔ JOURNÉE D'APPEL DE PRÉPARATION À LA DÉFENSE (filles et garçons) : recensement obligatoire à 16 ans

Les jeunes gens et jeunes filles nés en :

➔ **Avril, mai, juin 1994**, doivent venir se faire recenser à la Mairie, avant le 30 juin 2010.

➔ **Juillet, août, septembre 1994**, doivent venir se faire recenser à la Mairie, avant le 30 septembre 2010.

Chaque personne devra venir munie de *son livret de famille et d'un justificatif de domicile*.

Il est à noter que l'Attestation de Recensement et le Certificat de Participation à la Journée d'Appel de Préparation à la Défense sont nécessaires pour se présenter à tout concours, examen, permis de conduire, soumis au contrôle de l'autorité publique.

### ➔ HORAIRES D'ÉTÉ DE LA MAIRIE

Le secrétariat sera ouvert : du **lundi 5 juillet au vendredi 27 août inclus, uniquement l'après-midi : de 13h30 à 17h 30**.

### ➔ TRANSPORTS SCOLAIRES

Pour la rentrée prochaine, les personnes qui ont déjà bénéficié des transports urbains de la C2A, vont recevoir un dossier d'inscription à leur domicile au mois de juillet.



Pour les nouveaux utilisateurs, le dossier est à retirer au secrétariat de la Mairie du lundi au vendredi de 13 h 30 à 17 h30.

### ➔ CARTE D'IDENTITÉ ET PASSEPORT

Il est rappelé que, pendant la période d'été, le délai pour l'obtention des cartes d'identités est d'un mois et demi et de 3 semaines pour un passeport.

### ➔ FÊTE DU VILLAGE

Le Comité d'Animation de Cunac organise la 8<sup>ème</sup> fête de Cunac :

les samedi 26 et dimanche 27 juin 2010



### ➔ CÉRÉMONIE DU 19 MARS 1962

La cérémonie commémorative rendant hommage aux victimes d'Afrique du Nord s'est déroulée le dimanche 21 mars en présence du conseiller général M. Jean-Paul RAYNAUD, du maire de Cunac Jean-Claude de LAPANOUSE et de son conseil municipal, du président de la FNACA (Fédération nationale des Anciens Combattants d'Afrique du Nord) M. Joseph MOTYKA et des portedrapeaux de Saint-Juéry et de Cunac.

Deux gerbes ont été déposées au pied du monument aux morts, l'une par M. de LAPANOUSE et l'autre par M. MOTYKA.

Après la sonnerie "Aux morts", M. MOTYKA a lu le message du comité de la FNACA.

Enfin, pour clôturer la manifestation, la population cunacoise a été cordialement invitée à un apéritif d'honneur.



### ➡ CÉRÉMONIE DU 8 MAI 1945

La cérémonie commémorative du 8 mai 1945 s'est déroulée à Cunac, le temps d'une éclaircie, le dimanche 8 mai 2010 en présence de nombreux officiels militaires et civils : le délégué militaire départemental le Colonel CASSEN, des adhérents de la FNACA de la section de Saint-Juéry et son Président M. Joseph MOTYKA.



L'assemblée était nombreuse avec en particulier des portedrapeaux de Saint-Juéry et de Cunac.

Après le dépôt de gerbe au monument aux morts, Monsieur le Maire a lu le message du Secrétaire d'État à la défense et aux anciens combattants.

Avant de se séparer, les participants ont partagé le verre de l'amitié à la Mairie.

### ➡ RAPPEL SUR L'EMPLOI DU FEU

(Arrêté préfectoral du 22 février 1999)

Il est interdit du 15 mai au 15 octobre et soumis à autorisation le reste du temps, pour les propriétaires ou ayants droit situés à l'intérieur ou à moins de 200 mètres d'espaces naturels combustibles.



### ➡ FAUCARDAGE DES BORDS DE ROUTE

Le faucardage consiste en un fauchage des couloirs verts que constituent les bords de route.

Les bords de route sont généralement constitués de :

➔ une banquette : espace entre le route et le fossé,

➔ un fossé,

➔ un talus attenant à la propriété.

À Cunac, il y a 3 passages de l'épaveuse chaque année :

➔ Avril-mai : fauchage de toutes les banquettes et seulement de quelques fossés et talus, dangereux pour la visibilité.

➔ Juillet : fauchage de tous les fossés, talus et banquettes.

➔ Octobre : identique à Juillet.

Les particuliers peuvent aussi entretenir la végétation devant chez eux, en fauchant en bordure de voie publique.

### ➡ CIVISME

#### ➔ DOMMAGE POUR LES TALUS ET FOSSÉS

Des talus et fossés artificiellement jaunis, sans herbes ni fleurs : les redoutables herbicides sont passés par là.

❗ Dommage pour la détérioration de leur aspect visuel...

❗ Dommage pour la dégradation du milieu en profondeur...

❗ Dommage pour l'érosion des fossés et talus, déstabilisés par cette suppression chimique de la végétation ...

❗ Dommage pour la bonne filtration des eaux pluviales...

❗ Dommage pour la flore sauvage de Cunac et sa faune associée,

❗ Dommage pour ces atteintes à la biodiversité.

#### ➔ VÉGÉTATION GÊNANTE

Panneaux routiers à moitié ou totalement cachés, manque de visibilité aux virages ou aux carrefours, rétrécissement de la voie : tels sont les méfaits de la végétation non maîtrisée en bordure de voie publique.

Les riverains de voies publiques sont tenus d'élaguer les branches de leurs arbres ou arbustes dépassant sur ces voies. L'été est la bonne saison pour ce travail. Par exemple, les lilas sont à tailler en juillet ; les cerisiers, dans le courant du mois d'août, pour éviter les écoulements de gomme ; les tilleuls, de l'été au plein hiver, pour éviter qu'ils "pleurent" (écoulement de sève).

#### ➔ RESPECT DU "30" DANS LE VILLAGE

Afin de ne pas mettre en danger les écoliers, piétons et promeneurs, afin aussi, de permettre aux riverains, Route d'Albi et Grand'Rue, de sortir en toute sécurité de chez eux, MERCI DE RESPECTER SCRUPULEUSEMENT le "30" dans la traversée du village, c'est-à-dire pratiquement depuis l'entrée, au niveau du nouveau plateau traversant, jusqu'à la sortie, au niveau du début de la Route de Villefranche, après la Mairie.

#### ➡ HORAIRES POUR LES ENGIN BRUYANTS

Un arrêté préfectoral du 25 juillet 2000, relatif aux bruits de voisinage, précise que les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils bruyants (tondeuse à gazon notamment) ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

<b>Dimanche et jours fériés</b>	seulement de 10 h à 12 h
<b>Samedi</b>	de 9 h à 12 h et de 15 h à 20 h
<b>Jours ouvrables</b>	de 9 h à 12 h et de 14 h à 20 h

## ➡ INFO CANICULE

Dans le cadre du plan départemental de la gestion de la canicule, le Préfet du Tarn rappelle les points suivants



➔ Si vous êtes une personne âgée, isolée ou handicapée, pensez à vous inscrire sur le registre à la Mairie. En cas de déclenchement de l'alerte par le Préfet, ce registre permettrait l'intervention ciblée

des services sanitaires et sociaux (nous rappelons que les informations collectées restent confidentielles).

Vous pouvez contacter la Mairie au :

☎ 05 63 55 13 93 du lundi au vendredi  
de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30

➔ Si vous prenez des médicaments, n'hésitez pas à demander conseil à votre médecin traitant ou à votre pharmacien.

➔ Si vous voyez une personne victime d'un malaise ou d'un coup de chaleur, appelez immédiatement les secours en composant le 15.

➔ Consulter régulièrement la météo et la carte de vigilance de météo France : tel 32 50 (0,34 €minute)  
Internet : [www.meteo.fr](http://www.meteo.fr)

☎ Pour en savoir plus composez le **0 800 06 66 66** (appel gratuit) ou consultez [www.sante.gouv.fr/canicule](http://www.sante.gouv.fr/canicule)

## ➡ ROND-POINT DES TEMPLIERS



Les équipements prévus pour ce rond-point consistent en :

➔ **4 panneaux de différentes tailles**, maçonnés et ornés de 4 croix templières évidées.

➔ **4 statues métalliques**, symbolisant des silhouettes de templiers.

➔ **4 murets bas en briques et galets**.

Les différents éléments doivent répondre à des exigences strictes en ce qui concerne leur implantation, ainsi que leur emplacement, qui doit se situer à l'intérieur d'un périmètre de sécurité, déterminé au préalable par la D.D.E.A.

Le mardi 20 avril, il a été procédé sur le site à des essais de sécurité, à l'aide des 4 prototypes de croix et d'un prototype de templier, réalisés par l'École de métiers (C.F.A. de

Cunac), en présence des représentants de la D.D.E.A., du C.F.A. et de la Mairie.

La fabrication des différents éléments pour le rond-point est en cours de réalisation dans les ateliers de C.F.A.

## ➡ DEUX PARCS À CUNAC

C'est par un soleil estival qu'ont été inaugurés, le samedi 5 juin, le parcours sport-santé situé à la Canaque et l'aire de jeux, à côté de la mairie. Ces deux inaugurations ont été l'occasion de dévoiler deux jolis petits panneaux verts, portant les dénominations des emplacements de ces équipements (noms adoptés par délibération municipale du 26 avril 2010) :



➔ **PARC JEAN-LOUIS PUEL**, pour le parcours sport-santé à La Canaque, en hommage au généreux donateur des terrains (environ 2 hectares) ;

➔ **PARC RAYMOND RIEUNAUD**, pour l'aire de jeux, en hommage à un ancien maire de Cunac.

En présence de Monsieur le Maire, de M. Jean-Paul RAYNAUD, conseiller général du canton de Villefranche d'Albigeois et des élus, les participants de tous âges se sont d'abord rendus au PARC JEAN-LOUIS PUEL. M. le Maire a rendu hommage à ce dernier, à la grande émotion de sa fille.

Puis le groupe s'est rendu au PARC RAYMOND RIEUNAUD, avant de se retrouver dans la salle des mariages, autour de boissons fraîches et d'un bon goûter, bien apprécié par les enfants... dont les plus jeunes étaient âgés de 3 mois !



Désormais, Cunac est fière de posséder deux parcs.

## ➔ ÎLOT DU JARDIN PUBLIC : fin du chantier

Plus de machines de chantier, plus de camion, plus d'échafaudages, plus d'ouvriers : après 8 mois de travaux (de sept. 2009 à avril 2010) le bâtiment municipal, situé entre la Place du Mail et la Place de l'Église, s'est métamorphosé et coloré d'heureux tons orangés.

À part les locaux existants de l'épicerie, il abrite :

### ➔ en rez-de-chaussée :

- ◆ le local de l'A.D.M.R. (Association d'Aide à Domicile en Milieu Rural), la première à s'être installée le 31 mai.
- ◆ le local du Foyer Laïque, qui sera occupé en juin.

➔ à l'étage : 3 logements sociaux de type T3 qui seront occupés durant l'été.



Les aménagements extérieurs comprennent :

➔ une petite halle, des gradins et des marches munies de rampes, situés entre le Jardin public et la Place de l'Église,

➔ un cheminement piétonnier partant de la Place de l'Église et rendant le parvis accessible aux personnes à mobilité réduite.

Les espaces verts feront l'objet de plantations à l'automne prochain.

## ➔ PROCHAINEMENT : travaux Place du Mail

Dans le cadre de la compétence Environnement de la C2A, il est prévu que toutes les communes disposent d'équipements enterrés pour les déchets ménagers. Ces points d'apport volontaires constituent des compléments aux conteneurs individuels d'ordures ménagères et aux sacs jaunes de la collecte sélective, dans la mesure où ils permettent de déposer des déchets ménagers à tout moment.

À Cunac, c'est sur la Place du Mail, le long du cimetière, que vont être installés en carré 4 conteneurs enterrés :

- ➔ un pour les ordures ménagères,
- ➔ un pour les journaux-revues-magazines-cartons-prospectus,
- ➔ un pour les corps creux (bouteilles plastiques, briques alimentaires, boîtes métalliques),
- ➔ un pour le verre (bouteilles, bocaux, pots).

Le lieu où seront prochainement installés ces 4 conteneurs enterrés s'appelle un "espace de propreté". Il sera destiné à

tous les habitants, en particulier les locataires de l'Îlot du Jardin public.

## ➔ ÉTUDE DE BIODIVERSITÉ À LA CANAQUE

Sous l'égide de la C2A, l'inventaire de la biodiversité à La Canaque (Cunac) est en cours depuis avril dernier. Cette zone humide, au bord du ruisseau de La Pontésié, se révèle riche en insectes pollinisateurs (abeilles et guêpes solitaires, syrphes, coléoptères, papillons), en fleurs sauvages (véroniques, stellaires,



**Coccinelle à 7 points**

lychnis, aristoloches, silènes, brunelles, muscaris, pimprenelles, origans, ...) et en arbres et arbustes (aulnes, chênes, frênes, saules, noisetiers, cognassiers, merisiers, sureaux, cornouillers...).



**Clathrus archeri**

Actuellement, c'est le moment d'observer une curieuse plante, l'ornithogale des Pyrénées ou bien un étrange (mais nauséabond) champignon rouge vif ou bien encore deux beaux papillons : le myrtil et le sylvain azuré.



**Sylvain azuré**

L'inventaire se poursuivra jusqu'en octobre et fera l'objet d'un rapport détaillé de spécialistes, à destination de la C2A.



**Belle Dame**

### CURAGE DES RUISSEAUX

Extrait des délibérations du Conseil municipal du 21 juillet 1839



*Ruisseau de Cunac*

*Le Conseil municipal de la commune de Cunac réuni en séance sur la convocation du maire en vertu des dispositions de la circulaire de M. le préfet du 8 avril 1839, tendant à faire délibérer sur la mesure du curage à effectuer sur les cours d'eau ou ruisseaux existant, sur le territoire de la commune, après avoir entendu M. le Maire sur les avantages qui peuvent ressortir du curage et de l'entretien du lit des ruisseaux a délibéré.*

*Art.1. Les travaux de creusement, curage et entretien du lit des ruisseaux de la commune de Cunac à la charge des propriétaires riverains seront exécutés par lesdits riverains à compter du 1er août prochain ou 20 septembre prochain, et ce annuellement aux mêmes époques.*

*Art. 2. Chaque ruisseau aura une profondeur au fond du lit de soixante centimètres et un mètre d'ouverture y compris le talus.*

*Art 3. Les arbres, ronces, roseaux et autres arbustes ou racines qui nuisent à l'écoulement des eaux seront abattus et coupés du lit et talus ; les pierres, gravier, sables et vases seront extraits, jetés à un mètre au moins du talus, et l'enlèvement en sera fait de suite après le curage des ruisseaux.*

*Art. 4. Les propriétaires riverains seront tenus d'entretenir les berges, de les fortifier au besoin et de relever les bords des ruisseaux avec les matières provenant du curage dans les parties où il ne serait pas encaissé.*

*Art.5. Tout individu convaincu d'avoir jeté ou fait jeter des pierres ou gravier dans le lit du ruisseau sera poursuivi pour être jugé conformément aux lois sur la matière.*

*Art. 6. Le Maire délèguera chaque année, y compris la présente, deux membres du Conseil municipal qui seront chargés de faire la visite des ruisseaux, ils s'assureront si les travaux de curage ont été bien faits.*

*Art. 7. La présente délibération sera soumise à la sanction de M. le Préfet.*

*Délibéré à Cunac, le 21 juillet 1839.*

*Signés : L. CAVALIER // BORJES // GAUSSERAND // JUVÉRY // RIGAUD // BORJES adjoint // GARDÈS // BORJES, Maire*

#### MANIFESTATIONS : MI-JUIN A SEPTEMBRE 2010

Date et heure	Description	Lieu	Organisateur
Vendredi 19 juin à 18 h	Fête de l'École	Salle de Spectacles	École publique de Cunac
Dimanche 20 juin	Tournoi de foot	Stade	US Cunac section foot
Vendredi 25 juin à 20h30	Concours de belote	Salle de Spectacles	Comité d'Animation de Cunac
Samedi 26 et dimanche 27 juin	Fête du village	Village	
Samedi 3 juillet à 11h30	Cérémonie : honorariat de M. Christian SABATHIER	Salle de Spectacles	Monsieur le Maire et le Conseil municipal
Samedi 18 et dimanche 19 septembre	Journées européennes du patrimoine	Village	Relais paroissial et Mairie

#### PROCHAINS CONSEILS MUNICIPAUX EN 2010 (séance à 20 H 30)

Mercredi 30 juin

Mercredi 15 septembre

Mercredi 27 octobre

PUBLICATION TRIMESTRIELLE DE LA COMMUNE DE CUNAC • 10 Grand'Rue - Tél. 05 63 55 13 93 • Courriel : [mairie.cunac@cunac.fr](mailto:mairie.cunac@cunac.fr)

Directeur de la publication : Jean-Claude de LAPANOUSE • Rédaction, photos et mise en page: Commission Communication – Juin 2010

Impression : Atelier protégé Rebond - 1 chemin de Mayric - Albi • Tirage : 650 exemplaires